SYDELA
Syndicat Départemental D'énergie DE LOIRE ATLANTIQUE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

2016-61 PARTICIPATION DU SYDELA POUR LE REMPLACEMENT DES BALLONS FLUORESCENT

L'an deux mille seize, le jeudi 8 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 2 décembre 2016, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 18
Votants : 18

Titulaires présents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Titulaires absents :
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :
Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAIRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Philippe MENUT
Affichage le 9 décembre 2016

2016-61 DÉLIBÉRATION DU SYDELA

PARTICIPATION DU SYDELA POUR LE REMPLACEMENT DES BALLONS FLUORESCENT

Vu la Directive 2005/32/EC interdisant la mise sur le marché de lampes à vapeur de mercure (ballons fluorescent) et de leurs solutions de substitution au sodium et imposant le remplacement des luminaires concernés dès 2015.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité de prolonger la participation du SYDELA pour le remplacement des ballons fluorescent sur l'année 2017 :

- à hauteur de 150 euros si la collectivité a procédé à une demande d'étude avant le 31/12/2016,
- à défaut, la participation sera réduite à 75 euros.

Le Président,
Bernard CLOUET

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique
SYDELA

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Participation ballons fluorescent
Date de transmission de l'acte :	15/12/2016
Date de réception de l'accusé de réception :	15/12/2016
Numéro de l'acte :	2016-61 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	044-200014926-20161208-2016-61-DE
Date de décision :	08/12/2016
Acte transmis par :	Agathe MIVIELLE
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions 7.5.2. Subventions accordées aux collectivités